

Dans le réseau des lycées publics
de l'académie de Rennes en 2015/2016

Les unités de formation par apprentissage (UFA) par secteur d'activité

Bâtiment : équipements et finition

- UFA du lycée du bâtiment à Pleyben
- UFA du lycée La Champagne à Vitré
- UFA du lycée Pierre Mendès France à Rennes

Bâtiment : études et réalisation

- UFA du lycée Pierre Mendès France à Rennes

Bois agencement

- UFA du lycée Jean Moulin à Plouhinec

Électricité - électrotechnique - froid

- UFA du lycée La Fontaine des Eaux à Dinan
- UFA du lycée Coëtlogon à Rennes

Structures métalliques

- UFA du lycée Pierre Mendès France à Rennes

Ossature bois -charpente

- UFA du lycée Jean Monnet à Quintin
- UFA du lycée Dupuy de Lôme à Brest
- UFA du lycée du bâtiment à Pleyben

Paramédical

- UFA du lycée Charles Tillon à Rennes

Sécurité

- UFA du lycée Rosa Parks à Rostrenen

Soins personnels

- UFA du lycée Marie Le Franc à Lorient

Techniques graphiques - Impression

- UFA du lycée Coëtlogon à Rennes

Tertiaire de bureau

- UFA du lycée Coëtlogon à Rennes

Portes ouvertes
des lycées :
entre février et mai



La taxe d'apprentissage

a pour objet de faire participer les employeurs
au financement des formations technologiques
et professionnelles.

Elle permet de **financer des investissements
et du fonctionnement pédagogique.**

Quel est le taux de la taxe d'apprentissage ?

0,68 % de la masse salariale.

Comment la répartir ?

- Affectation du HORS QUOTA au lycée de votre choix.
- Affectation du QUOTA au **CFAEN**, centre de formation des apprentis de l'Éducation nationale.

Comment la verser ?

La taxe d'apprentissage doit impérativement être
versée à un organisme collecteur agréé (OCTA).

Sur votre déclaration de taxe, n'oubliez pas de renseigner :

- pour le **HORS QUOTA** : le nom du lycée bénéficiaire,
- pour le **QUOTA** : le **CFAEN**, n° **0352690j**,
en précisant le nom de l'**UFA** (Unité de Formation
par Apprentissage).

Ex : CFAEN 0352690j - UFA du lycée.... (cf. UFA par
secteur d'activité).

Quand ?

Avant le 29 février 2016



Consultez le site internet du CFAEN
www.ac-rennes.fr/cfaen



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le réseau des lycées publics
de l'académie de Rennes

Taxe d'apprentissage

2016



Nous formons
vos salariés
de demain

Pensez
à notre
lycée !

Choisissez
le bénéficiaire
de votre impôt !



Directorat communication - déc 2014 - Imp Média Graphic - repiquage UAG

www.ac-rennes.fr/cfaen

Le réseau des lycées publics de l'académie de Rennes

Par votre contribution financière sous forme de **taxe d'apprentissage**, vous nous permettez d'assurer aux jeunes une formation de qualité, et de favoriser l'équipement de nos plates-formes technologiques.

AU TITRE DU

Hors quota

Votre entreprise doit obligatoirement verser la totalité de sa taxe à un **organisme collecteur**.

A votre demande, l'organisme collecteur affectera votre versement à l'**établissement de formation de votre choix**.

Vous pouvez nous soutenir financièrement en fléchant votre taxe d'apprentissage vers notre **lycée**.

Fléchez votre taxe vers notre lycée :



AU TITRE DU

Quota

Le quota est destiné à financer les formations par apprentissage des lycées publics de Bretagne mutualisés sous l'égide d'un centre de formation d'apprentis (**CFA**) unique.

Fléchez votre taxe au titre du quota vers le **CFA^{EN} (0352690j)** :

CFA^{EN} de l'académie de Rennes
53 rue Antoine Joly
35000 Rennes
T 02 99 54 65 50
F 02 99 54 65 53



académie
Rennes
Éducation
nationale



CFA^{EN}
Centre
de Formation
des Apprentis